

N° 1157

du
31 AOÛT
2018



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P6 Démarche Prévention et productivité pour un développement durable

De la nécessité pour les partenaires de la CNSS de créer un Comité de sécurité et santé au travail (CSST)

P3

Elections législatives

Unir dessine ses futurs candidats, l'opposition reste plurielle, la CENI avance

P4 Lutte contre les accidents de la circulation au Togo
Le gouvernement met les conducteurs de motos gratuitement au code de la route

P3 A moins d'un mois de la prochaine rentrée scolaire
Le décret salvateur qui apaisera le système éducatif



Le Prof. Kodjona KADANGA, Président de la CENI

P6 De la fronde du collectif des doctorants

La présidence de l'université de Lomé prône une révolution des mentalités

P4 En vue de se conformer à l'évolution de la société togolaise

L'état civil va être réorganisé après un état des lieux exhaustif

Festival/Lomé

Tchale lekema, festival de musiques urbaines ce 1er septembre

La quatrième édition du Festival de musiques urbaines, Tchale Lekema, se tiendra dans les jardins de l'Institut Français ce 1er septembre 2018 pour une journée et une soirée exceptionnelle. C'est la première fois que ce festival dédié aux arts et à la culture urbaine, se tient à l'Institut Français du Togo.

Au programme, une scène musicale Hip Hop et Live Afro de haut niveau, des démonstrations de graffiti sur les murs de l'IFT et des prestations de danse urbaine, un concours-photo pour les jeunes photographes les plus en vogue, une projection vidéo inédite, un Studio Live Photo pour le public, des at-



liers Arts Plastiques et Pâtisserie pour les enfants etc.

De 10h à 23h, les plus grands talents de la culture urbaine togolaise (musiciens, DJs, danseurs,

plasticiens, graffeurs etc.) se réuniront pour vous proposer un évènement unique dans une ambiance musicale et chaleureuse, au cours duquel on pourra rencontrer les

artistes et partager avec eux de grands moments, mais aussi découvrir la cuisine urbaine togolaise revisitée, passer sous l'ombre des grands arbres dans la Zone Détente, ou encore jouer en famille ou entre amis autour des nombreuses activités ludiques.

Ils font ce pari fou de vous offrir dans un lieu unique une multitude d'activités en simultané, pour vous surprendre, vous amuser et vous laisser des souvenirs inoubliables, et vous montrer que la jeunesse togolaise a du talent à revendre !

Pass unique : 1.000 Fcfa (donnant droit à l'entrée toute la journée et au concert en soirée).

Photographie

Appel pour " la voix du Togo "

Elle s'appelle Dédé Anyoh - Photographie, Togolaise, originaire du village d'Adangbé à côté de Tsévié. Elle réside à Paris depuis l'âge de 4 ans. Photographe, auteure, comédienne et éditrice, ayant un fort attachement pour le Togo, elle initie le projet de podcast " Voix du Togo " pour mettre en valeur son pays d'origine, et parler de lui et de ses habitants.

C'est pour cette raison qu'elle va

à la rencontre des Togolais pour les interroger sur leur quotidien, leurs rêves, leurs aspirations, leurs craintes et leurs espoirs pour l'avenir. Munis de leur enregistreur audio, Dédé Anyoh et son équipe vont donner la parole aux Togolais qui voudront bien partager un peu de leur temps pour raconter leurs histoires.

" Si vous vivez au Togo (de préférence à côté de Lomé) et dési-



rez participer à cette aventure, n'hésitez pas à me contacter

Nous serons à Lomé du 16 août au 06 septembre 2018. Il n'y a pas de rémunération initiale mais toutes les recettes qui découleront du projet seront redistribuées aux participants. L'objectif premier pour nous étant de réaliser un beau projet culturel !", a lancé cette photographe togolaise.

Contact : dedeanyoh@hotmail.com // dedephoto.com

Cinéma

Lee Chang-dong s'approprie une nouvelle d'Haruki Murakami

Le cinéaste sud-coréen adapte une nouvelle d'Haruki Murakami, Les granges brûlées. La sortie de Burning, récompensé à Cannes, est aussi l'occasion d'une rétrospective du cinéaste, romancier et ancien ministre de la Culture de la Corée du Sud, organisée par la Cinémathèque française.

Le 29 août arrive dans les salles Burning, prix de la Critique internationale au Festival de Cannes en mai. Huit ans après son dernier film, le réalisateur Lee

Chang-dong transpose en Corée du Sud une nouvelle d'Haruki Murakami, Les granges brûlées.

Cette nouvelle, publiée à l'origine en 1983 dans le magazine littéraire Shincho, puis dans un recueil édité par Shinchosha l'année suivante, est parue dans sa première traduction internationale en 1992 dans The New Yorker. Le Seuil l'a intégrée dans le recueil L'éléphant s'évapore en 1998, avant que l'auteur ne rejoigne Belfond qui l'a rééditée en

2008 (puis 10-18 en poche, en 2009).

Le film de Lee Chang-dong reprend la même trame, en lui donnant une profondeur plus politique sur la jeunesse coréenne, les inégalités sociales, l'injustice et la menace nord-coréenne. Jongsoo, un jeune écrivain au chômage, profite de la ferme de son père, incarcéré, pour s'éloigner de Séoul, qui ne lui offre aucun avenir. Mais avant de partir, il croise une ancienne cama-

rade, Haemi, dont il tombe amoureux. Elle doit effectuer un voyage en Afrique, et lui propose de garder son chat. A son retour, elle est accompagnée d'un homme plus âgé, et très riche, Ben. Un étrange triangle ambigu s'installe. Lorsque la jeune fille disparaît. L'enquête commence, l'inquiétude grandit, et malgré l'incertitude, les soupçons de Jongsoo conduisent à traquer Ben, qui a une mystérieuse passion : brûler les serres en plastique qui enlaidissent son pays.

Société

Les grands auteurs marocains contre le « viol banalisé des marocaines »

Publiée mardi 28 août sur le site de Libération et plusieurs sites d'informations marocains, la tribune de l'écrivain Abdellah Taïa dénonce les cas de viols collectifs qui frappent le Maroc et appelle à "repenser le contrat social" à la suite de l'affaire Khadja.

"Ce n'est plus la vie, c'est la jungle. Et comme toujours, ce sont les femmes qui paient le prix fort de tous les dysfonctionnements d'une société qui ne veut toujours pas grandir", écrit le romancier Abdellah Taïa (Celui qui est digne d'être aimé, Seuil, 2017; Le jour du roi, Seuil, prix de Flore 2010) dans une tri-

bune intitulée "Viol de la fille aux tatouages: qui va sauver les femmes marocaines?", publiée mardi 28 août sur le site de Libération et sur plusieurs sites d'information marocains (Ledesk.ma, Telquel.ma, Medias24.com, Huffpostmaghreb.com / maroc et Plurielle.ma).

L'écrivain s'insurge contre le "viol banalisé des femmes marocaines" à la suite de l'affaire Khadja, une adolescente de 17 ans qui aurait été séquestrée, violée et torturée cet été par un groupe d'une dizaine d'hommes à Oulad Ayad, ville située à quelque 150 km au nord-est de Marrakech.



Un cas loin d'être isolé dans la société marocaine, rappelle le romancier: "L'été 2017 a été marqué par le viol collectif (et filmé) à Casablanca de la fille du bus, poursuit-il. L'été 2018, l'héroïne s'appelle la fille aux

tatouages. Et entre ces deux saisons, il y a eu d'autres histoires glaques, insoutenables, très commentées sur les réseaux sociaux et déjà complètement oubliées."

"Il est plus qu'urgent de repenser le contrat social qui nous unit", conclut-il avec les douze signataires qui rassemblent notamment les écrivains Tahar Ben Jelloun et Leïla Slimani, tous deux prix Goncourt, aux côtés de la sociologue Sanaa El Aji, de la librairie Miriam Douiri (librairie Kalila Wa Dimma à Rabat) et de la galeriste et éditrice Yasmina Najji (Kulte Gallery à Rabat).

AZIMUTS INFOS

Les perroquets rougissent quand ils sont émus

Une équipe de l'INRA a filmé cinq aras du zoo de Beauval et a observé que les oiseaux rougissaient en présence des soigneurs. Un phénomène que des propriétaires de perroquets ont pu eux aussi noter.

Et si les perroquets rougissaient comme les humains dans des situations d'émotions vives ? Les chercheurs sont encore loin de comprendre le mécanisme exact, mais une équipe française dit avoir observé rigoureusement le phénomène, pour la première fois, chez cinq aras du zoo de Beauval en France. Ils ont publié leurs résultats dans la revue scientifique américaine PLOS One mercredi.

Une partie des joues du perroquet ara bleu et jaune (Ara ararauna) est nue, sans plumes. C'est cette peau blanche qui, se sont aperçus les chercheurs, rougissait lors d'interactions avec les soigneurs, des moments considérés comme positifs pour eux. " Les oiseaux n'ont pas de muscles sur la face ", explique à l'AFP Aline Bertin, chargée de recherche à l'INRA, qui a dirigé l'expérience. " Ils n'ont jamais été étudiés pour leurs expressions faciales ".

Les oiseaux n'ont pas de muscles sur la face

Anecdotiquement, les propriétaires d'aras avaient remarqué ces rougissements, tout comme chez quelques autres oiseaux sauvages. Les joues sont irriguées de vaisseaux sanguins, comme chez les humains. Mais il fallait encore documenter le phénomène. L'expérience a consisté à filmer et photographier les oiseaux, sur un perchoir d'une volière de Beauval, lors d'interactions organisées avec les animaliers qui s'occupent habituellement d'eux. Le plus souvent, il ressortait des interactions que la peau des oiseaux, autour des yeux, se mettait à rougir.

Des émotions à explorer chez les oiseaux

L'expérience est limitée par le petit échantillon, seulement cinq volatiles. Et elle ne permet pas de conclure formellement sur la raison du rougissement. " On ne sait pas si les oiseaux peuvent ressentir des émotions positives ", dit Aline Bertin. Mais ces travaux posent les jalons de futures expériences, en créant une méthode qui permettra de " mieux comprendre la sensibilité des oiseaux ".

Les connaissances sont encore très limitées sur la partie " sensibilité " du cerveau des oiseaux, alors qu'elles sont très avancées sur leur intelligence, comparable à celle des mammifères. Nombre d'oiseaux savent utiliser des outils et résoudre des problèmes. Côté émotion et stress, les scientifiques ont jusqu'à présent surtout décrit les parades sexuelles ou les situations de conflit, lors desquelles ce sont les plumes qui sont principalement utilisées, en étant dressées ou lissées.

Mais sur leurs émotions positives, la recherche est balbutiante, dit Aline Bertin. " On n'imagine pas que l'oiseau peut avoir un monde émotionnel aussi complexe qu'un primate, un chien ou un chat ", dit la chercheuse. " Cela ne choque personne de voir des perroquets en animaleries dans une cage, alors qu'on ne voit plus de primates. Il y a un décalage. "



Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

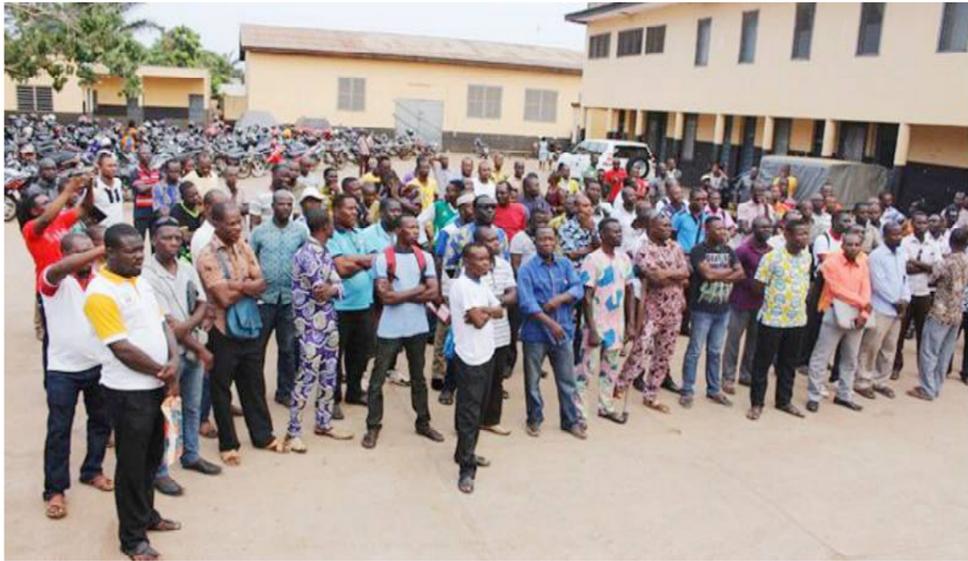
A moins d'un mois de la prochaine rentrée scolaire

Le décret salvateur qui apaisera le système éducatif

Late Pater

«Maintenant, la balle est dans le camp du gouvernement qui va s'employer pour que, d'ici la rentrée (2018-2019 fixée au 24 septembre, ndlr), un décret soit pris pour doter ce secteur de cet instrument qui va permettre d'aller de l'avant», indiquait le ministre des Enseignements primaire et secondaire, Komi Paalamwé Tchakpélé, au lendemain du travail de médiation et de clarification du document de statut particulier des enseignants entre le gouvernement et les syndicats des enseignants, fait par députés les 28 et 29 juin 2018. C'est chose faite ce 28 août 2018. Le conseil des ministres ayant effectivement adopté le décret por-

tant **statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement**. «Fruit d'un long processus de dialogue et de concertation entre le gouvernement et les organisations syndicales, notamment les fédérations des syndicats d'enseignants, avec l'implication et la contribution de tous les acteurs du système éducatif togolais, ce texte consacre la protection et la valorisation de la fonction d'enseignant. En particulier, il professionnalise le métier d'enseignant, précise et clarifie les différents corps dans ce métier, fixe les règles d'éthique et de déontologie et régleme les évolutions de carrières, les droits et avantages ainsi que le régime disciplinaire et les obli-



Un groupe d'enseignants en réunion (Archives)

gations. Ce décret était notamment prévu par le protocole d'accord signé entre le Gouverne-

ment et les syndicats d'enseignants le 18 avril 2018, protocole relatif au secteur de l'édu-

cation et s'inscrit dans le cadre des efforts visant à apaiser durablement le climat social dans ce secteur vital de la vie nationale et à améliorer les conditions de travail et de vie des acteurs du système éducatif togolais», précise le texte officiel.

Une bonne nouvelle pour les syndicats des enseignants (FESYNTET, USET, FETREUN-SIT, FE/CNTT, FESET, FENASYET, FESEN et CSET). Dans leur rang, on s'en réjouit tout en ne s'excitant pas trop. «Ce n'est que lorsque ce qui a été convenu sera intégralement appliqué qu'on pourra parler de satisfaction totale», confie un enseignant. Atsou Atcha, le coordinateur du CSET, indiquait justement au lendemain du passage à l'Assemblée nationale : «notre rôle va être maintenant de veiller à ce qu'effectivement, tous les points discutés ici puissent être intégrés. Le président de l'Assemblée nous a rassurés. Au cas où on constatait qu'il y a des points qui n'ont pas été pris en compte, nous allons faire recours pour que cela puisse être intégré». Qu'à cela ne tienne, le protocole d'accord est assorti de mesures de suivi d'évaluation et de dispositions de conciliation en cas de problème au moment de son application.

Au demeurant, on peut parler d'une suite de promesses tenues par l'Autorité. Sur fond d'accalmie et de contact permanent. Le protocole d'accord avait stipulé que le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour adopter le statut particulier des enseignants avant la rentrée, celle de 2018-2019, dans le délai de trois mois après un débat parlementaire sans vote. «Au moment de l'adoption au sein du comité de dialogue de ce statut particulier, adoption à laquelle ont participé tous les syndicats, il s'est avéré que, au lendemain, après contact avec leurs bases, les syndicats ont estimé qu'il existe certains points sur lesquels ils souhaitaient avoir un peu plus d'explications. Ils souhaitaient, si possible, qu'on réaménage tout ceci, à la demande de leurs ba-

ses. Le gouvernement, après réflexion, s'est dit qu'un document aussi important que la conclusion d'un protocole d'accord dans un secteur aussi important que l'éducation devait pouvoir faire l'objet d'une information aux élus de la nation. C'est dans ce sens qu'une session a été organisée à l'Assemblée nationale, en présence de nos partenaires syndicaux, à l'issue de la présentation des deux documents aux élus pour information, afin de susciter des débats autour des articles qui, selon les syndicats, causaient problème. Ce qui a été fait. Les conclusions auxquelles nous avons abouti ont recouvré la satisfaction des deux parties. Il apparaît tout simplement que c'était des malentendus autour de certains termes utilisés dans certains articles. Quand il a fallu corriger, nous l'avons fait. Mais, dans l'esprit, le statut particulier, tel que conçu et adopté au sein du comité de dialogue, reste inchangé», avait expliqué le ministre. En clair, selon le souhait des syndicats, des articles ont été révisés ; les articles de trop ou inutiles dans le document ont été retirés ; les articles qui peuvent être doublement interprétés ont été transcrits afin que l'entendement puisse être accepté au niveau de tous les enseignants...

Pour l'essentiel, à en croire le gouvernement, l'accord inclusif porte sur dix points destinés à améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants. Il s'agit d'abord de l'adoption d'une approche globale et durable en vue d'améliorer et de moderniser le système éducatif, sur une période initiale de cinq ans à compter de la signature du présent protocole. Le gouvernement s'est engagé, entre autres, à maintenir l'accroissement des ressources budgétaires allouées au secteur de l'éducation et à poursuivre des efforts visant à l'amélioration des primes des enseignants du secteur public. A ce point précis, il est prévu que, pour l'année 2018, les primes des enseignants seront revalorisées pour un montant total d'un milliard (1.000.000.000) de francs Cfa. Pour l'année 2019, et sur la base de la progression moyenne des ressources budgétaires allouées au secteur de l'éducation, estimée à dix milliards (10.000.000.000) de francs Cfa au cours des cinq années précédentes, un cinquième de ce montant sera consacré à l'amélioration des primes des enseignants. L'accord prend également en compte la question des enseignants du confessionnel et prévoit l'adoption d'une loi portant orientation sur l'éducation nationale.

Elections législatives du 20 décembre 2018

Unir dessine ses futurs candidats, l'opposition reste plurielle, la CENI avance

«La Conférence des Chefs d'Etat exhorte le Gouvernement à procéder à la révision intégrale du fichier électoral en vue de l'organisation, le 20 décembre 2018, des élections législatives». Ce bout de phrase, contenu dans le communiqué final de la 53^{ème} session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a le mérite de fixer une date pour le renouvellement de la 5^{ème} législature de la 4^{ème} République dont le mandat est expiré le 19 août 2018. Et depuis, tout s'accélère : la **CENI** s'est vite relancée dans l'accomplissement des tâches préparatoires au scrutin lui-même ; l'**opposition** réunie dans la C14 a accéléré le rythme de ses sorties médiatiques et le degré de ses incompréhensions vis-à-vis du processus électoral en cours, —des interpellations, des condamnations, des déclarations sur l'honneur, des mises en garde, des sommations, des menaces... «2018 n'est pas comme avant», «ça ne se passera pas cette fois-ci», «je vous jure qu'il n'y aura pas d'élection sans une CENI recomposée et paritaire», «on attend ce que la délégation de la CEDEAO va venir dire et on fera tout ce qu'il faut pour arrêter toute cette mascarade qui se prépare», etc. ; le **gouvernement** a augmenté le volume de sa sérénité, traduite par l'acte de création de la Force Sécurité Elections 2018 (FOSE 2018) avec 8.000 agents issus de la gendarmerie et de la police nationales, et pour missions de maintenir la paix, assurer la sécurité ainsi que la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national avant, pendant et après les élections de 2018, prendre toutes les mesures



pour maintenir ou rétablir l'ordre public en relation avec l'organisation des élections durant toutes les phases des processus électoraux notamment le recensement, la campagne, les opérations de vote, le dépouillement et la proclamation des résultats, et assurer la sécurité des lieux de meeting ou de manifestations publiques pendant la campagne électorale, des bureaux de vote, des candidats, des commissions électorales, des chefs de partis politiques, ainsi que du matériel électoral, en observant la plus stricte neutralité à l'égard de tous.

Le parti présidentiel **Union pour la République (Unir)** ne veut pas se désunir de l'attitude du gouvernement. Ici, la sérénité apparente s'est traduite, le 29 août 2018 à Lomé, par sa mise en ordre de bataille pour participer au scrutin législatif du 20 décembre 2018. Il a dévoilé le profil de ses futurs candidats. Au cours d'une rencontre d'échanges, rapporte le portail internet du parti, les membres du bureau national et le ministre d'Etat Esso Solitoki ont entretenu les militants et cadres sur les conditions d'éligibilité et de désignation des futurs candidats aux élections législatives. Il y avait aussi Dama Dramani, Barry Moussa Barqué,

Fambaré Ouattara Natchaba, Komla Mally, des ministres, des députés et des responsables locaux du parti à travers tout le pays. «La cérémonie marque officiellement l'ouverture des candidatures internes du parti Unir pour ces élections». Les Vice-Présidents Tahirou Bagbiègue des Savanes, Atcha Affoh-Dédji de la région Centrale, Emmanuel Adédzé de la région Maritime et le ministre d'Etat Esso Solitoki ainsi que la Trésorière générale, Yawa Tségan, ont expliqué les 18 points du profil d'un candidat aux législatives. En plus des conditions d'éligibilité énumérées par la Constitution et le Code électoral, il s'agit «des valeurs qui caractérisent le militant Unir», notamment le dynamisme, le charisme, l'humilité, le don de soi ou encore la disponibilité. Outre ces critères, les probables candidats ont été sensibilisés sur leur proximité avec les populations de base dans les circonscriptions électorales. Les candidatures féminines ont vivement été encouragées pour respecter la politique de parité prônée par le président du parti, Faure Gnassingbé. Enfin, le bureau national a procédé à la remise des kits de candidature aux responsables des comités préfectoraux de toutes les régions du pays.

L'opposition reste plurielle. En dehors de la C14 qui ne dit toujours pas publiquement si elle va déposer les listes déjà mijotées au cas où les règles de la désignation des membres de la CENI ne changent pas, d'autres opposants marchent sur des œufs. Dans ce lot, ceux qui sont déjà propulsés à la CENI ne comptent pas se lever ; ils prient pour ne pas y être obligés. D'autres qui se sentent brimés par la C14 se disent que la plaie n'est pas encore cicatrisée et qu'il ne faut pas que faire la volonté de cette partie de l'opposition. En clair, se contenter d'adopter les réformes constitutionnelles de l'heure —à savoir le mode de scrutin à deux tours pour l'élection du Président de la République, la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels, la recomposition de la Cour constitutionnelle pour notamment revoir sa composition et limiter le nombre de mandat de ses membres, le renforcement du processus électoral —et avancer. D'autres encore se réveillent brusquement de leur coma politique pour... gagner un peu. En tout cas, chacun cherche le prochain «refuge payé» à l'Assemblée nationale pendant les cinq ans à venir. Qui va se négliger !!!

En vue de se conformer à l'évolution de la société togolaise

L'état civil va être réorganisé après un état des lieux exhaustif

Late Pater

C'est la finalité poursuivie par le gouvernement en posant le double acte de la création, organisation et fonctionnement du comité sur l'état civil, le 18 avril 2018, et de la nomination des seize membres dudit comité technique, ce 28 août. Placé sous l'autorité et la responsabilité des ministres chargés de l'administration territoriale et de la justice, et présidé par le Secrétaire général du ministère de l'administration territoriale, Douti Lardja, ce comité a pour mission de faire un état des lieux exhaustif de l'état civil et de définir un cahier de charges à l'endroit des différents acteurs de la chaîne de production et d'exploitation de l'état civil. Il devra, à la fin, proposer une réorganisation de l'état civil conforme à l'évolution de la société togolaise, selon le décret qui l'a mis en place. Les autres membres du comité proviennent de plusieurs institutions : Mme Tchamdjia Kobayyah, Directrice de la nationalité et sceau, ministère de la justice ; Kombaté Soguibabe, Secrétaire permanent, union des communes du Togo ; Notokpé Koffi Séto, Directeur de l'administration territoriale et des frontières, ministère de l'administration territoriale ; Laré Baitché, Chef division état civil, association des conseils de préfecture du Togo ; Abitor Koffi, Juge au tribunal de 1^{ère} instance de Lomé, ministère de la justice ; Mme Tébié Amoussou-Kouété Mazalo, Directrice genre et droit de la femme, ministère de l'action sociale ; Abi Kéméya-Abalo, Attaché de cabinet, ministère de la sécurité ; Touh Pahorsiki, Directeur de la décentralisation et des collectivités locales, ministère de l'administration territoriale ; Mme Tchalo Kagnan, Adjointe état civil de Lomé, mairie de Lomé ; Adom Sama, Chargé du projet d'identification nationale biométrique, ministère de l'économie numérique ; Agokoli IV Agboli, Chef du canton de Notsé ; Sama Kouya Batcharo, Chef du canton de Landa-Kpinzindé ; Detu-Dzidzoli X Mawuto, Chef du canton d'Aflao-Gakli ; Péléi Yao, Chef du canton de Sotouboua ; Oudanou-Dobli Salifou Oumorou, Chef du canton de Korbongou.

Récemment, parmi les faiblesses reconnues et datant déjà de neuf ans, le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a reconnu que l'absence du décret d'application de la loi du 11 juin 2009 désorganise l'état civil. Surtout que l'un des atouts de ce cadre institutionnel repose sur plusieurs entités tant au ni-

veau central que déconcentré. Comme un état des lieux partiel, les faiblesses les plus saillantes dans l'établissement des actes de l'état civil au Togo se rapportent essentiellement aux ressources humaines (insuffisance du personnel et faible capacité des agents), aux infrastructures (couverture non exhaustive et problème d'accessibilité des centres d'état civil, équipements inadéquats), aux matériels (disponibilités des intrants) et aux usagers (ignorance, désintérêt, coût des actes, etc.). Sans oublier la disparité dans la tarification des actes d'état civil, la lenteur dans la délivrance, la démotivation des agents d'état civil.

A rappeler que le service public de l'état civil, à l'origine très centralisé, aussi bien dans son organisation que dans son fonctionnement, a connu progressivement une évolution en phase avec l'organisation territoriale et administrative du Togo marquée par la volonté du gouvernement de promouvoir la décentralisation. C'est dans cette perspective que la loi n° 2009-010 du 11 juin 2009 relative à l'organisation de l'état civil a été adoptée en remplacement du vieux décret n° 62-89 du 2 juillet 1962 portant réorganisation de l'état civil. «Si

cette loi permet notamment de rapprocher les centres d'état civil des usagers en confiant aux autorités locales leur création ainsi que la nomination de leurs agents, l'état des lieux reste marqué par des défis énormes», reconnaît aujourd'hui l'Exécutif. La loi du 11 juin 2009 a créé un cadre institutionnel et juridique favorable et coercitif pour la déclaration et l'enregistrement des faits d'état civil, la régularisation à travers les jugements supplétifs tenant lieu d'actes de naissance à transcrire au centre d'état civil du lieu où l'acte aurait dû être déclaré. La loi fait obligation de dresser un acte d'état civil de tous les événements de naissance, de mariage, de décès de toute personne de nationalité togolaise ou étrangère résidant au Togo lorsque ces événements surviennent sur le territoire national. Les communes urbaines, les communes rurales et chaque commune d'arrondissement doivent disposer d'un centre d'état civil ; les communes peuvent créer, en cas de besoin, des centres secondaires d'état civil. La tarification de l'enregistrement des actes d'état civil devrait être harmonisée sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre du Projet de productivité agricole PPAO-Togo Sotouboua dotée en 2019 d'un laboratoire d'analyse de semences

Jean AFOLABI

La ville de Sotouboua, à environ 290 kilomètres au nord de Lomé, va être sous peu dotée, tout au plus en 2019, d'un laboratoire national d'analyse de semences. Ceci dans le cadre du financement additionnel du Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest – Projet Togo (PPAAO-Togo) – financé par le Groupe de la Banque mondiale. Aussi, jusqu'au 14 septembre, dans deux semaines exactement, le gouvernement voudra-t-il sélectionner deux consultants individuels pour le contrôle de travaux de construction dudit laboratoire.

L'objectif de la mission des consultants est de sélectionner un technicien supérieur en Génie civil et un technicien en Génie électrique, qui seront chargés spécifiquement de réaliser le suivi et le contrôle permanent des travaux de construction du laboratoire national d'analyse de semences. Il reviendra aux deux consultants de : valider des projets d'exécution ; d'établir et de transmettre des ordres de service ; d'organiser des réunions et de produire des rapports ; de contrôler et de suivre quotidiennement des dispositions techni-



ques des travaux de chantier ; et d'assister à la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale.

La consistance des travaux et leur localisation se présentent en un laboratoire d'analyse des semences, des logements, d'un magasin... et de voirie et réseaux divers. Il est indiqué que les travaux se réaliseront sur le même site, notamment la ferme semencière de Sotouboua. Le délai de réalisation des prestations est fixé à dix (10) mois dont : un mois de préparation sur place, préalable au démarrage des travaux ; huit mois de contrôle et surveillance des travaux ; et un moi pour l'élaboration et la remise sur place du rapport final au maître d'ouvrage. Ce qui ren-

voie la fin des travaux – après attribution et notification du marché, et sa réalisation – dans le dernier trimestre 2019.

Démarré en 2012 sous financement de la Banque mondiale pour une durée de quatre (4) ans – et une phase additionnelle de trois (3) ans (2017-2019) – le PPAO-Togo couvre les zones des régions des Plateaux, Centrale et des Savanes. Avec pour groupes cibles les producteurs semenciers de maïs et de riz, éleveurs d'ovins et de caprins. Il vise spécifiquement à : (i) générer, adapter et diffuser un panel de technologies améliorées de production durable des principaux produits végétaux (maïs et riz) et des produits animaux (volailles et petits ruminants) ; (ii) améliorer l'efficacité et la performance de la recherche agricole par le renforcement des capacités des institutions de recherche agricole dans les domaines techniques, administratif, financier et de la planification ; (iii) et renforcer l'efficacité, la performance et la pérennité des services de vulgarisation agricole pour les rendre opérationnel.

Le mandat de Entreprises Territoires et Développement – à titre de prestataire – sur le PPAO consiste à mettre en place 6 Entreprises de services et organisations de producteurs (ESOP) dont trois sur les semences (01 ESOP riz et 02 ESOP maïs) et trois autres sur la transformation de la viande (facilitation de l'accès au matériel génétique amélioré aux producteurs) avec (i) 15 groupes de 10 éleveurs à encadrer dans chaque zone de production soit 150 éleveurs par zone en année 1 pour atteindre 1200 éleveurs à partir de la cinquième année dans le domaine de l'élevage et 10 groupes de 100 producteurs de semence de maïs et 6 groupes de 60 producteurs de semence de riz dans le domaine de la production végétale, (ii) l'ensemble des acteurs (éleveurs, semenciers et personnel des futures ESOP) à identifier, (iii) les plans d'affaire des ESOP à élaborer, (iv) les conventions d'appuis entre ETD et les ESOP signées et exécutées.

Lutte contre les accidents de la circulation au Togo

Le gouvernement met les conducteurs de motos gratuitement au code de la route

Dans le cadre de sa politique de renforcement de la sécurité routière, le ministère des Infrastructures et des transports lance un programme de formation gratuite des conducteurs de motos, à travers la Direction des transports routiers et ferroviaires (DTRF). Avec pour objectif «de permettre aux conducteurs de motos de se familiariser avec les règles élémentaires du code de la route et de la sécurité routière et d'avoir l'opportunité de passer le permis de conduire à l'issue de cette formation», indique un communiqué dudit ministère en date du 23 août dernier. A cet effet, précise le communiqué, les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire à la Division du contrôle, de la réglementation et des statistiques de la DTRF les jours ouvrables ; où un calendrier de formation devra être affiché avant le début de chaque session.

D'après des chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cités par l'agence *Savoirenews*, au moins 26 personnes meurent toutes les heures des suites d'un accident de la cir-



culacion en Afrique. Au Togo, ce confrère place les engins à deux roues au peloton de tête des accidents de la circulation. Un responsable du Collectif des organisations syndicales des taxis motos du Togo (COSTT) interrogé affirmait qu'à peine 5% des conducteurs de taxis motos détiennent leur permis de conduire. Il estime que de nombreux accidents qui surviennent sont dus, dans la majorité des cas, à la non maîtrise du langage de la route. En plus de ceux qui ne maîtrisent pas les en-

gins. Pour ministre Damehame Yark de la Sécurité et de la protection civile, «le facteur essentiel de ces accidents, c'est l'homme». Il pense que beaucoup d'accidents peuvent être évités, «si nous prenons conscience du danger sur la route».

De toute évidence, pointe le confrère en ligne *laLame*, les mesures appliquées depuis quelques années par le gouvernement n'ont pas réussi à faire reculer le fléau. Les mesures prises par l'exécutif togolais comme le port

obligatoire du casque, et l'interdiction pour certains gros porteurs de circuler le jour sur certaines artères, n'ont pu réussir à faire inverser la tendance. Et l'année 2017 a été l'une des plus dangereuses pour les usagers de la route. Et le confrère de citer des chiffres : 5.181 cas d'accidents ont été enregistrés durant les 12 mois de l'année 2017 pour 8 624 blessés et 580 morts. Par rapport à l'année 2016, le nombre de décès dus aux accidents de circulation sur les routes togolaises ont augmenté de 7%.

Et selon les rapports de la Direction des transports routiers et ferroviaires, de 2014 à 2016, renseignés par la même source, les 2 roues représentent 73% des engins immatriculés pendant qu'ils ne font que 2% des candidats ayant passé le permis dans cette catégorie. A la lumière de ces chiffres, souligne le confrère, il est indiqué que le gouvernement étudie une revue à la baisse des frais de quittance pour le permis à deux roues afin d'amener ces usagers à aller passer l'examen de maîtrise du code de la route.

FOOTBALL/CAN 2019/CAMEROUN

Le Président Ahmad a un doute sur les capacités du pays pour abriter la plus grande compétition du football africain

L'organisation de la CAN 2019 pourrait filer entre les doigts du Cameroun. Dans l'interview qu'il a récemment accordé à Kwese Sport, le président de la CAF a remis en question la capacité du pays à accueillir cette prestigieuse compétition de football.

Hervé A.

"Je ne suis pas sûr que le Cameroun soit prêt à accueillir la CAN", a déclaré Ahmad lors d'une interview qu'il accordait à Kwese Sport. Pour le président de la CAF, "Il y a beaucoup de choses qui manquent encore et il reste peu de temps".

Avec ces nouvelles déclarations du Malgache, le temps où les promesses du président camerounais faisaient de l'effet semble avoir pris le large. En effet, Paul Biya avait promis à la CAF que son pays allait respecter le cahier des charges relatif à l'organisation de cette compétition majeure du football africain. En réalité, le président de la CAF aurait aimé

qu'il en soit ainsi, surtout après tout ce que ce pays a apporté au football africain.

"Si vous me le demandez, le Cameroun serait le meilleur pays pour accueillir la CAN à cause de son histoire du football, mais il y a encore des questions quant à leur disponibilité à organiser un tournoi réussi", regrette Ahmad. Il indique par ailleurs que le pays a toujours un gros problème d'infrastructures comme les emplacements et même les hôtels.

A cause de ses difficultés, le Cameroun pourrait donc perdre l'organisation de la compétition. Le président de la CAF a d'ailleurs été clair sur ce point. Pour lui, "la Gui-



née équatoriale est intervenue au dernier moment pour accueillir la CAN 2015 et cela peut encore arriver". La CAF va se prononcer sur le sort du Cameroun le 30 septem-

bre prochain lors de son Assemblée Générale Extraordinaire en Egypte, plus précisément dans la ville de Sharm-El-Sheikh.

GHANA

La FIFA va installer un Comité de normalisation

La FIFA a annoncé mercredi la mise en place prochaine d'un Comité de normalisation à la Fédération ghanéenne de football (GFA) après la démission de son président cité dans une affaire de corruption en juin dernier.

"Suite à la récente réunion entre les responsables de la FIFA et du gouvernement du Ghana et le chef de l'équipe de liaison FIFA/CAF de la Fédération ghanéenne de football concernant la situation de la GFA, le Bureau du Conseil de la FIFA a décidé le 27 août 2018 de nommer un comité de normalisation pour le GFA", écrit l'instance mondiale dans un communiqué.

Selon l'instance dirigeante du foot-

ball mondial, "le comité de normalisation aura pour mandat de gérer les affaires quotidiennes de la GFA et coopérer avec la Task Force spéciale une fois qu'elle aura été créée par la Fifa, la CAF et le gouvernement du Ghana".

Il est aussi question de "revoir les statuts de la GFA pour s'assurer du respect des exigences de la FIFA et de la CAF, en particulier de l'art. 15 des Statuts de la FIFA". "Une fois que les statuts de la GFA répondent aux exigences de la FIFA et de la CAF, organiser les élections d'un comité exécutif de la GFA sur la base des statuts révisés de la GFA", ajoute le document.

"Le comité de normalisation se

composera d'un nombre opportun de membres, désignés par une mission conjointe de la FIFA et de la CAF qui se rendra au Ghana dès que possible. Tous les membres du comité de normalisation seront tenus de se soumettre à un contrôle d'éligibilité mené par la Commission de Contrôle de la FIFA. Le comité de normalisation œuvrera en qualité de commission électoral et aucun de ses membres ne sera éligible pour les postes à pouvoir lors des élections", souligne le document.

"La période spécifiée pendant laquelle le comité de normalisation remplira ses fonctions expirera lorsque toutes les tâches susmention-

nées auront été correctement accomplies, mais au plus tard le 31 mars 2019", précise le document.

Le football ghanéen est confronté à de vives tensions après la révélation par un journaliste d'un scandale de corruption dans lequel serait impliqué le président de la fédération du pays, Kwesi Nyantakyi.

Le gouvernement ghanéen, après avoir menacé de dissoudre la Fédération ghanéenne de football, à la suite de la démission de M. Nyantakyi à cause des soupçons de corruption, est revenu sur sa décision suite aux menaces de suspension du Ghana de toutes les activités liées au football brandies par la FIFA.

LIGUE DES CHAMPIONS

L'Afrique de l'Ouest représentée par le Horoya A.C.

Le tableau des quarts de finaliste de la Ligue des Champions Total 2018 est désormais connu. AAI Ahly, l'Espérance de Tunis, l'Etoile du Sahel, le TP Mazembe et le WAC de Casablanca, détenteur du trophée, sont venus s'ajouter les Algériens de l'ES Sétif, les Angolais du Primeiro de Agosto et les Guinéens du Horoya AC. Le champion de Guinée, qualifié pour les premiers quarts de finale de la Ligue africaine des champions sera le seul représentant de la zone ouest-africaine dans le top 8 continental.

Au terme d'un mardi à suspense, les 3 derniers qualifiés pour les quarts de finale de la Ligue des champions sont connus. Dans le choc de cette 6e journée de la phase de groupe, Horoya a créé la sensation! En quête d'un point pour valider son billet aux dépens de son adversaire, le club guinéen a accompli sa mission en tenant en échec Mamelodi Sundowns (0-0) à Pretoria.

Avec ce résultat, le HAC décroche une qualification historique en accompagnant le Wydad Casablanca, déjà qualifié avant la dernière journée. Devancé de 3 points par son adversaire, Mamelodi, vainqueur en 2016, enregistre en revanche une cuisante contre-performance.

A Alger, le MC Alger a laissé passer sa chance à domicile en

s'inclinant 2-1 sur ses terres face à ses compatriotes de l'ES Sétif, qui accompagneront le TP Mazembe en quart de finale. Djahnit (5e) et Bouguelmouna (27e) ont rapidement fait la différence pour l'ESS et la réduction du score de Derradja avant la pause sur penalty (41e sp) n'aura pas suffi pour relancer le MCA qui termine finalement bon dernier de la poule. L'Aigle Noir se qualifie quant à lui avec 2 points d'avance sur le Difaa El Jadida, qui avait encore un espoir de qualification et qui a arraché le nul face au TP Mazembe (1-1), en vain.

A noter enfin la présence d'un invité pour le moins inattendu en quart de finale avec Primeiro de Agosto. Maîtres de leur destin et évoluant à domicile, les Angolais ont dominé Mbabane Swallows (2-



1) pour accompagner au prochain tour l'Etoile du Sahel, déjà qualifiée et assurée de terminer en tête de ce groupe D. Bakulu (34e) puis Geraldo (38e) ont fait la différence pour les locaux même si Aladebokun a réduit le score en vain pour les Swazis (58e), éliminés et qui terminent derniers du groupe. De son côté, Primeiro de Agosto finit

avec 3 points d'avance sur Zesco, qui a accroché l'ES Sahel (1-1). Les Zambiens n'auront pas de regrets car même en cas de victoire, les Angolais les auraient devancés d'une longueur.

Le tirage au sort du 3 septembre pour connaître le tableau des quarts de finale qui seront joués les 14 et 21 septembre 2018.

Et de 5 avec le Maroc !

Net vainqueur du tournoi qualificatif de la zone UNAF (Afrique du Nord), le Maroc a rejoint la Tanzanie, l'Angola, le Cameroun et l'Ouganda en validant son billet pour la phase finale de la CAN 2019 des moins de 17 ans mardi. Algérie, Tunisie et Libye restent à quai.

Organisés pour la première fois sur une base régionale, les éliminatoires de la CAN 2019 des moins de 17 ans livrent leurs qualifiés un à un. Après l'Angola, le Cameroun et l'Ouganda (sans oublier la Tanzanie, pays-hôte), le Maroc s'est emparé mardi du 5e billet (sur 8) pour la compétition après avoir survolé le tournoi qualificatif de la zone UNAF (Afrique du Nord).

Les Lionceaux ont enchaîné un 3e succès consécutif en autant de matchs en prenant le meilleur sur la Tunisie, pays-hôte de ce tournoi (1-0). Akram Nakkach a inscrit le seul but de la partie (21e). Au-dessus du lot, les Marocains avaient donné le ton dès la 1ère journée en humiliant l'Algérie (5-2) avant d'enchaîner contre la Libye (1-0).

Alors qu'elle conservait un mince espoir de qualification sans être maître de son destin, l'Algérie n'a de son côté pas pu faire mieux qu'un nul contre la Libye (1-1). Les Fennecs U17 terminent 2es devant la Tunisie qui n'est jamais parvenue à confirmer son bon départ contre la Libye (1-0), concédant deux défaites malgré l'avantage du terrain. La Libye a pour sa part sauvé l'honneur en glanant ce point contre l'Algérie. Rendez-vous désormais en Afrique de l'Ouest pour connaître l'identité des 3 derniers qualifiés pour la phase finale.

Un an de suspension pour les joueurs en disgrâce

La sanction est tombée. Elle est lourde. Takuya Hashimoto, Keita Imamura, Yuya Nagayoshi et Takuma Sato, les quatre joueurs de l'équipe du Japon de basket-ball renvoyés des Jeux Asiatiques, le 20 août dernier, pour avoir passé la nuit avec des prostituées dans un hôtel de Jakarta, au soir d'un match du tournoi, peuvent ranger leurs tenues. Ils ont été sanctionnés d'une suspension d'une année complète par la Fédération japonaise de basket (JBA). Les quatre joueurs ont été entendus longuement par le conseil de la JBA, une entrevue au terme de laquelle les dirigeants du basket japonais ont décidé de leur suspension. Plus étonnant : l'agence de presse Kyodo révèle que le président de la Fédération japonaise de basket, Yuko Mitsuya, devrait être lui aussi sanctionné. Son salaire serait réduit de 10% pendant une période de 3 mois.

L'OM s'offre Nemanja Radonjic !

Après le gigantesque tollé suscité par le transfert avorté de Mario Balotelli, l'Olympique de Marseille se devait de réagir. À défaut d'attirer un grand attaquant, le club olympien a officialisé l'arrivée du milieu offensif de l'Etoile Rouge de Belgrade Nemanja Radonjic (22 ans). L'international serbe a paraphé un contrat de cinq saisons avec l'OM. Pour finaliser ce dossier, Marseille a déboursé plus de 10 millions d'euros selon les informations de la presse serbe.

Véritable coup de coeur de Rudi Garcia, Radonjic a réalisé une saison dernière probante avec l'Etoile Rouge (seize matchs disputés, cinq buts marqués). Des prestations qui lui ont permis de disputer le Mondial en Russie avec la Serbie (deux apparitions contre la Suisse et le Brésil). Cet ailier gauche, qui a participé à la qualification de son club pour la phase de poules de Ligue des Champions, va apporter vitesse et percussion au onze olympien.

Après le défenseur central croate Duje Caleta-Car et Kevin Strootman, l'Olympique de Marseille enregistre donc sa troisième recrue du mercato estival. "L'Etoile Rouge de Belgrade et l'Olympique de Marseille sont parvenus à un accord pour le transfert de Nemanja Radonjic, qui a signé un contrat de 5 ans", peut-on lire sur le communiqué officiel.

De la fronde du collectif des doctorants

La présidence de l'université de Lomé prône une révolution des mentalités

Eric J.

Revalorisation de la bourse, mise en place des écoles doctorales et construction de laboratoires, telles étaient les revendications du collectif des doctorants de 2017-2018 il y a de cela quelques jours. Si la tension semble s'estomper après des discussions avec le président de l'université de Lomé, il n'en demeure pas moins certaines inquiétudes chez les étudiants. Cependant, dans un communiqué dans lequel il reconnaît s'être allé trop vite en besogne, le collectif a montré son soutien et sa disponibilité à déblayer le terrain avec les autorités universitaires.

Les revendications

On se souvient que la présidence de l'université de Lomé avait décidé l'augmentation des frais d'inscription au doctorat au début de l'année universitaire 2017-2018. Malgré quelques remous, cette décision a été finalement acceptée. Mais pour ceux des étudiants de la première année doctorale, la pilule passe mal puisque la bourse octroyée, elle, n'a pas varié. Elle sera de 601.000 FCFA alors que ceux de la 2^e et 3^e année n'ont payé jusque-là que 101.000 FCFA de frais d'inscription. Une injustice qui doit être réparée, selon les frondeurs, en revalorisant la bourse pour ceux qui se sont inscrits en première année en 2017-2018.

Cette revalorisation est nécessaire d'autant que les frais d'évaluation des thèses peuvent atteindre 300.000 FCFA, selon les étudiants. En plus, certaines analyses et recherches pour certains étudiants, notamment ceux de la faculté des sciences par exemple, coûtent les yeux de la tête et peuvent facilement atteindre 60.000 FCFA par analyse. Ayant passé toute l'année universitaire dans ces conditions et ne voulant plus les renouveler pendant la prochaine qui s'annonce incessamment, les doctorants demandent alors que les autorités reviennent à la hausse cette dotation. De combien ? « Pour nous, l'essentiel est que justice soit faite. Ceux qui ont payé 301.000 FCFA de frais d'inscription ne doivent pas percevoir la même somme que les autres qui n'avaient déboursé que le tiers. » répond un membre de ce collectif.

À la présidence de l'Université, on dit comprendre les préoccupations de ces étudiants mais que le problème ne se règle pas à son niveau. Elle propose d'ailleurs de jouer le facilitateur pour défendre le dossier auprès des autorités compétentes. Il a été demandé au collectif des doctorants /UL promotion 2017-2018 de déposer le courrier y afférent à la présidence de l'université de Lomé cette semaine pour faire suivre.

Sur la mise en place des écoles doctorales, rien n'a été fait durant

cette l'année universitaire écoulée, disent les membres de ce collectif. Ils se sentent floués et sont très déçus. « On a l'impression d'être des cobayes », avoue un étudiant. Il estime, tout comme ses camarades, que les prestations n'étaient pas à la hauteur des promesses. « Les écoles doctorales avec les labos de recherches, les séminaires et autres, rien de tout cela ne s'est produit. Ce n'était que du bluff. » a martelé un autre doctorant.

Attentes et impatiences

Tout en reconnaissant que, peut-être, tout n'a pas été parfait, le Président de l'Université Dodzi Kokoroko estime tout de même que le maximum a été fait et que certaines décisions à prendre ne dépendent pas de son ressort. La rentrée doctorale, une première, en début de l'année universitaire 2017-2018 a été initiée à cet effet. Mais, reconnaît humblement le Président, cette dynamique est restée sans suite, à cause de certaines contingences.

En parlant par exemple des écoles doctorales, c'est un décret pris en conseil des ministres qui devrait les créer. Selon le président de l'UL, le décret préparé est sur la table des autorités du ministère de l'enseignement supérieur depuis quelques jours déjà. Des salles équipées d'ordinateurs pour les doctorants, des salles modulables, des bureaux pour les enseignants vont être disponibles au 1^{er} étage bloc polyvalent qui va être construit et dont la passation du marché est en cours. « Si ça ne tenait qu'à moi, ces salles seraient déjà construites. Mais il faut qu'on accepte aussi les règles de transparence, surtout pour les marchés publics, ce qui ralentit parfois la réalisation des travaux », dit Prof. Kokoroko.

Sur le budget autonome de 2019, l'université de Lomé a prévu construire un laboratoire de langues. Il sera renforcé par un autre ultra moderne dont le gouvernement est en passe de boucler le financement de 20 milliards.

Le Président de l'UL affirme tout de même qu'en attendant, certaines choses se font pour faciliter les études à ces étudiants. La bibliothèque universitaire est alimentée chaque année d'ouvrages d'une valeur de 15 millions. Pour l'année universitaire 2018-2019, c'est la librairie Bon Pasteur qui se chargera de pourvoir la bibliothèque. « Vont-ils consulter ces ouvrages acheter et mis à leur disposition. » s'est interrogé Dodzi Kokoroko, dubitatif.

Changer de paradigmes

Pour le président de l'UL, au-delà de ce qui précède, et quelques soient les impatiences des uns et des autres, le challenge, c'est une révolution des mentalités autant pour les doctorants que les directeurs de thèses.

Pour les doctorants, le président de l'UL estime qu'ils ont déjà les outils et les armes de réussite qui leur ont été déjà octroyés en Master. « Ce n'est pas en années doctorales



Le Président de l'UL, Dodzi Kokoroko

qu'ils vont de nouveau apprendre comment rédiger l'introduction ou la conclusion d'une thèse. », fait-il remarquer. Sont-ils désorientés ? Sont-ils confrontés à des problèmes ? L'autorité leur conseille un regroupement en association dont les démembrements dans les dif-

férentes facultés peuvent se réunir périodiquement pour que chacun expose ses difficultés afin de solliciter l'appui d'un enseignant qui viendra les conseiller. Ceci, d'autant que le directeur de thèse n'a pas le temps nécessaire à leur consacrer. « C'est déjà extraordinaire qu'un

directeur de thèse rencontre son étudiant deux ou trois fois en une année. Mais cela est insuffisant. », fait remarquer Dodzi Kokoroko qui conseille aux jeunes doctorants de se rapprocher plutôt des nouveaux docteurs en début de carrière qui ont plus à prouver et cherchent à se valoriser.

Pour les directeurs de thèses, la remise en cause permanente et l'actualisation des connaissances devraient être primordiales. Il y a aujourd'hui des profs titulaires qui ne lisent plus. Ceux-là ne peuvent pas être de bons encadreurs. C'est ce qui fait dire à certains que l'encadrement de thèses pour aller au CAMES n'apporte rien à la recherche. Il faut que les enseignants soient en phase avec leur matière. Autrement...

Il est clair que ces dernières années, l'université de Lomé s'est ins-

crée dans une dynamique d'excellence dans tous les domaines. La tâche est énorme vu l'état de déliquescence avancé dans lequel végétait l'université de Lomé il y a quelques années. Les chantiers ont été ouverts. Le succès de certains comme le Wifi Campus, la réhabilitation du reseau U, la digitalisation des inscriptions, etc. Il va sans dire que le développement des infrastructures académiques et administratives sur le campus offrira plus d'opportunités et d'aisance aux étudiants pour réussir leur cursus universitaire. Pourvu qu'eux aussi y mettent des leurs et qu'ils ne prennent pas l'ombre pour la proie. « De toute façon, les étudiants trouveront une oreille attentive et le soutien nécessaire auprès des autorités compétentes de l'Université de Lomé », a conclu le Président de l'UL, dodzi Kokoroko.

Démarche Prévention et productivité pour un développement durable De la nécessité pour les partenaires de la CNSS de créer un Comité de sécurité et santé au travail (CSST)

La Caisse Nationale de sécurité Sociale (CNSS), au-delà de la protection des travailleurs, pense productivité et développement durable avec ses partenaires. Elle a tenu le lundi 27 août dernier à Lomé, un atelier de sensibilisation à cet effet. C'est autour du thème « Démarche Prévention et productivité pour un développement durable (PPDD) » que les esprits se sont frottés.

« Les entreprises que vous représentez investissent d'importants moyens financiers dans l'acquisition des équipements de production et la création des infrastructures requises pour faire fonctionner ces équipements. Mais force est de constater que les hommes qui conduisent les équipements n'ont pas, dans la plupart des cas, les formations qui conviennent et les informations utiles qui leur donnent la capacité d'éviter les risques de leurs métiers », a fait constater, Tchilabalo Pilante, directeur de l'audit interne à la CNSS, représentant personnel du Directeur général, Mme Ingrid Awade. Cette attitude, a-t-il laissé entendre, est une attitude à risque, cause de pertes et dégâts. Il s'est donc agité avec cette rencontre d'éveiller davantage les chefs d'entreprise sur la prévention des ris-

ques professionnels, gage de la promotion, de la productivité et du développement durable.

Le développement durable tant que capacité des générations présentes à répondre à leurs besoins sans pour autant compromettre celle des générations futures, « requiert de chaque entreprise la nécessité de créer un comité de sécurité et santé au travail (CSST) », a indiqué M. Tchilabalo.

La création du CSST relève en effet d'une obligation légale pour toute entreprise. « Il est institué un comité de sécurité et de santé au travail dans tous les établissements ou entreprises. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixés par arrêté du ministre chargé du travail après avis du comité technique consultatif de sécurité et santé au travail », stipule le Code du Travail à son article 174.

Cette disposition, est renforcée par l'article 2 de l'arrêté N° 0009/ MTESS/DGTLIS du 26 mai 2011 qui dit : « Le CSST est obligatoire dans tous les établissements occupant habituellement au moins vingt-cinq (25) salariés, temporaires et occasionnels y compris ».

Toutes ces dispositions faut-il le reconnaître sont méconnues de certaines entreprises et ignorées des autres. C'est le cas du Laboratoire National des Bâtiments et des Travaux Publics (LNBTP) où le CSST n'y est pas, mais sa création ne saurait plus tarder. C'est du moins ce qu'a reconnu son Directeur Général, Tchamaja Malaki, qui répondait à la curiosité du cadre de la CNSS. « Non, nous n'en avons pas encore... Mais cela ne saurait tarder parce que c'est une très bonne initiative qui devrait venir de nous ».

S'agissant de développement durable, le directeur des prestations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Ahadji Kodjo Richard indique que les productions qu'il est impérieux que les productions tiennent compte de l'environnement. Car motive-t-il, « Nous ne pouvons rechercher seulement la croissance économique en sacrifiant les générations futures, parce que pour la croissance économique, on a besoin de ressources, mais on ne va pas épuiser les ressources, on ne va pas polluer l'environnement et on ne va pas empêcher les gens d'avoir de l'air de qualité, un environnement sain. Et donc les entreprises qui sont installées ont pour obligation de prendre en compte dans leurs processus de développement la question de l'environnement, c'est une préoccupation à l'échelle mondiale ».

L'association poitevine Terre d'échanges au Togo pour reboiser 7 hectares Rendre les terres de Agotimé-Vakpo et Ekpokopé « économiquement viables »

Jean AFOLABI

« Avant, les enfants allaient boire à l'eau de la rivière. De 2015 à 2017, on a pu mener une opération d'adduction d'eau potable qui a concerné deux villages de la région des Plateaux, Agotimé-Vakpo et Ekpokopé, qui rassemblent à eux deux environ 6.000 personnes et possèdent deux écoles primaires ». Marie Roland-Akouavi est légitimement fière du travail déjà accompli par Terre d'échanges, l'association qu'elle préside, et qui, non contente de proposer aux Trois-Cités plusieurs ateliers réguliers (cuisine, couture, etc.), œuvre régulièrement, tant en France qu'au

Togo, pour participer au développement de ces deux villages voisins. « Pour l'opération d'adduction d'eau, nous avons été aidés par les financements de partenaires publics comme la Région, Grand Poitiers ou l'agence de l'eau Loire-Bretagne, souligne la présidente. Maintenant, nous aimerions aussi pouvoir compter aussi sur le soutien de mécénat privé. »

Car, le projet mené dans les deux villages ne s'arrête pas à cette opération d'adduction d'eau. « L'association a mis 7 hectares de terre à disposition de ses partenaires sur place. Il s'agit désormais de construire une ferme expérimentale, à

mi-chemin entre les deux villages, pour développer une agriculture raisonnée et reboiser sur le secteur. L'idée est de protéger la terre, de la rendre économiquement viable. Avec le soutien d'un ingénieur agronome, Terre d'échanges va proposer dès la fin 2018 une formation sur trois ans aux 160 agriculteurs du secteur. Cette formation insistera sur la nécessité de reboiser après avoir coupé des arbres. Et pour la financer, nous lançons un appel aux dons. »

Parallèlement, l'opération de reboisement verra la participation des élèves des deux villages et les Poitevins intéressés peuvent aussi y participer, Terre d'échanges proposant dans ce

cadre un voyage solidaire. « Au-delà de la plantation des arbres, il s'agit de sensibiliser les enfants et les adultes aux pratiques écologiques et à la préservation de leur environnement, souligne Marie Roland-Akouavi. Et le voyage que nous proposons à nos bénévoles ou à toutes personnes intéressées permettra de passer des vacances solidaires, de rencontrer les habitants, bien sûr de planter des arbres, mais aussi de récolter le manioc et de procéder à sa transformation. »

L'association est basée à Poitiers, au Centre-Ouest de la France, chef-lieu (préfecture) du département de la Vienne.

Gestion de l'héritage

Source de conflit dans les familles

Etonam Sossou

Auparavant, les testaments étaient plus ou moins transmis sous forme orale et la parole sem-

blait avoir une place sacrée, tant dans la conscience individuelle que collective. De nos jours, on ne sait plus à quel Saint se vouer. Ni la parole, ni les écrits ne semblent

plus inspirer confiance. Si ce n'est pas l'authenticité du testament qui pose problème, c'est son contenu qui surprend et tarabuste les enfants, rendant alambiquée la gestion post

mortem et semant de la zizanie: les immeubles scellés, les pratiques magico-maléfiques, les comptes bancaires bloqués... Or dans nos mœurs, aborder le sujet du testament chez les parents, même à un âge avancé, serait synonyme de vouloir «précipiter leur mort». Même si les biens constituent en général l'objet de la convoitise, les familles les moins nanties ne sont pas non plus épargnées des conflits de la succession. Là où il y a absence de biens matériels, c'est souvent autour du nom ou du titre honorifique que se cristallisent les querelles.

Rédiger un testament bien détaillé, le laisser aux bons soins d'une personne de confiance et d'un notaire/d'un avocat, s'avère primordial pour clarifier et légitimer la gestion et le partage post mortem des droits et des devoirs entre les légataires. Et pourtant, lorsqu'on aborde cette question avec certains proches, on est vite confronté aux tabous, aux superstitions et même aux soupçons. C'est ainsi qu'ils mettent entre parenthèses la rédaction du testament et finissent par tirer leur révérence, en ne laissant que de l'incertitude derrière eux. Certains testaments révisés sont si différents de la première version que les héritiers se demandent si leur parent affaibli n'avait pas subi de manipulations de la part des personnes tapies dans l'ombre. À ceci s'ajoute une répartition injuste des biens, laquelle privilégie parfois les enfants déjà autonomes et néglige les plus faibles, n'en parlons pas des filles. Aussi faut-il noter la difficulté d'intégrer les enfants du défunt nés hors mariage, présentés aux veuves que pendant les obsèques. De leur vivant, cer-

tains parents nourrissent l'espoir mais aussi l'illusion que leur successeur continuera à gérer la famille comme eux. Administrateur des biens, le successeur devra éduquer et élever ses jeunes frères/sœurs et les aider à trouver leur chemin dans la vie. Une mission chargée de bonnes intentions, mais qui en l'absence du fondateur de la famille, peine à se concrétiser. Avec le soutien de la famille, certains héritiers sont à la hauteur de cette lourde tâche à eux assignée tandis que d'autres, se retrouvent, malgré les efforts fournis, isolés et frustrés à cause des critiques pas les moins acerbes. On assiste aussi à des cas où les successeurs se laissent emporter par l'égoïsme et l'égoïsme, lesquels les poussent à placer leurs droits au-dessus des devoirs. Il est curieux de voir que dans certaines familles, ces conflits se sont vite adaptés aux clivages politiques au point qu'on entend désigner le clan du successeur par «le parti au pouvoir» et celui de ses détracteurs par «l'opposition». Une conception binaire des choses qui ne laisse point de place à la neutralité.

La polygamie, la famille, les amis...

Les familles monogamiques ne sont pas épargnées des litiges liés à l'héritage. D'ailleurs les guerres de succession entre les enfants d'une même mère vont crescendo. Si l'équation n'est pas simple avec une seule épouse, alors, dans le foyer polygamique, les problèmes peuvent se multiplier par le nombre de femmes. En cas de controverses autour de la succession, les veuves se livrent des ba-

tailles, généralement par le biais de leurs enfants. Les oncles, les tantes et même les amis

du défunt jouent leur partition, les uns pour apaiser les tensions et chercher une sortie de la crise, les autres pour envenimer le problème. Le recours pas le moins périlleux aux forces magico-maléfiques n'est pas exclu. L'avidité de certains oncles et tantes n'est pas à négliger. Alors que du vivant de leur frère, ils n'étaient jamais impliqués dans la gestion du foyer et des biens de celui-ci, après sa mort, ils affûtent vite les armes pour imposer leur volonté sur la gestion de l'héritage; certains usant de tous les moyens physiques et psychiques pour intimider, infantiliser, voire mettre sous tutelle la veuve. C'est ainsi que la souffrance, les besoins, l'éducation et l'avenir des orphelins sont relégués au second rang. Si l'absence d'un testament chez ceux qui malheureusement dépassent à la fleur de l'âge est tout à fait compréhensible, il reste cependant problématique de voir des chefs de famille succomber des suites d'une longue maladie, et laisser le suspense planer sur leur héritage. En l'absence de testament, certains enfants usent de leur position politique ou économique pour se tailler la part du lion, au détriment des plus démunis. Pour poser les jalons d'une harmonie durable après le départ, il est capital pour les parents de régler leur héritage et leur succession au moyen d'un testament qu'ils peuvent actualiser au fil des ans, afin de partager les droits et les devoirs de façon à ne pas léser et frustrer d'autres enfants, particulièrement les moins aisés.

Education/Orientation

Après le Bac, quelle piste?

Etonam Sossou

Ils sont encore nombreux à avoir décroché le sésame des études dans le supérieur cette année. Et déjà, l'heure du choix se fait plus pressante. Du moins pour ceux ne s'étant pas encore déterminés. Exercice peu aisé, avec la multiplication des offres alléchantes sur toute l'étendue du territoire national et même à l'étranger. En effet, un tour d'horizon des orientations possibles pour bien négocier le virage post-bac laisse entrevoir des opportunités dans diverses filières.

Ainsi on peut, avec son bac, opter pour une filière manuelle. Ce n'est pas incompatible, et c'est même de plus en plus fréquent! Coiffure, esthétique, mode, menuiserie, décoration, élevage, agriculture... Les esprits créatifs ont l'embarras du choix, et il existe même des idées de formation dans les métiers de l'artisanat. Mais, l'université et ses facultés restent le secteur où la majorité de bacheliers débutent leurs études supérieures. De nom-



breux instituts privés proposent cette formation. Il convient cependant d'être vigilant, car il s'agit d'un diplôme d'«*appellation non contrôlée*» et coûteux, néanmoins conçu pour une intégration rapide sur le marché du travail.

Pour ceux qui veulent embrasser des études précises et pointues tout de suite, de nombreuses institutions existent. Ils peuvent débiter par les classes préparatoires aux grandes écoles de commerce, management, ingénieurs... Les critères d'admission sont le sérieux et la régularité des résultats. Ils sont évalués à partir des bulletins de première et de terminale, entre autres. Mais, elles ne sont plus incontournables. Effectivement, les écoles spécialisées –accessibles par voie de concours– restent une possibilité. Seulement, la clause numérique y est implacable et laisse de milliers de candidats valeureux sur le carreau. Pour faire partie des élus, la recette comprend généralement travail, travail encore et entraînement.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1440 DE LOTO BENZ DU 22 Août 2018

Ce 29 août 2018, nous prenons part au tirage de LOTO BENZ qui porte le N°1441.

Mercredi dernier, des gros lots ont été enregistrés à LOME et à KPALIME.

Ainsi, à LOME, nous avons recensé un lot de 1.000.000F CFA un lot de 1.250.000F CFA, et un lot de 1.500.000F CFA renportés sur les points de vente 30029, 90038, 7065.

A KPALIME, c'est un maxi gros lot de 5.000.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur 40026.

Dans les autres villes pays, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont été dénombrés.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Après le grand tirage du 27 juillet 2018 des gros lots restent encore à gagner au grattage et au tirage avec les tickets de la TCE 2018. Au grattage, Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA.

Au tirage, un gros lot de 2.000.000F CFA est encore à enlever.

Au tirage des lots intermédiaires, plus de 640 lots allant de 5.000F CFA à 100.000F CFA vous attendent. Alors n'hésitez pas! Tentez votre chance en achetant à 200F CFA vos tickets de la TCE 2018 dans les points de vente habituels (agences, postes de jeux sur ordinateurs et auprès des vendeurs ambulants.)

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.

BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1441 de LOTO BENZ du 29 Août 2018

Numéro de base

71 58 65 90 17

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours, d'une semaine à l'autre
Légère hausse du montant adjudugé cette semaine par les banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 28 août 2018, à une injection de liquidités d'un montant de 2 824,386 milliards, contre 2 950,000 mis en adjudication. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 244,872 milliards, contre 241,872 milliards la semaine dernière. L'opération arrive à échéance le lundi 03 septembre 2018, indique la Banque centrale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à 2,5000% et 2,7066%.

Au total, soixante-dix-sept (77) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Sénégal s'ad-



jugent respectivement 639,041 milliards et 497,070 milliards. Ils sont suivis par ceux du Mali avec 437,740 milliards, du Burkina Faso avec 365,914 milliards, du Bénin avec 327,006 milliards, du Niger avec 277,750 milliards, et du Togo avec 244,872 milliards. La Guinée-Bissau fait 34,993 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions hebdomadaires sur le marché des

adjudications est passé de 3.388,3 milliards en mai 2018 à 2.844,9 milliards en juin 2018, soit une baisse de 16,0%. S'agissant du montant moyen retenu au terme des adjudications du mois sous revue, il est ressorti à 2.844,9 milliards en juin 2018, contre 3.093,6 le mois précédent. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 3,31% en juin 2018, contre 4,49% le mois précédent.



Du 06 Août au 30 Septembre 2018

OFFREZ-VOUS GRATUITEMENT LA



TRÈS HAUT DÉBIT

**Souscrivez gratuitement dans
nos agences et profitez du Très
Haut Débit !**

SOYEZ DÉSORMAIS DANS LA 4G !



LE LEADER

www.togo.net - 888 - www.facebook.com/Togocel - www.twitter.com/togocel - www.togocel.tg - uniflex 50 901 299 et 50 1401 299